



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Défrichement de 7 957 m² dans le bois de la Rochotte sur la commune de Hyèvre-Paroisse (Doubs).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOGEA RHONE-ALPES

Raison sociale

N° SIRET

3 4 4 3 5 2 4 4 8 0 0 5 6 9

Type de société (SA, SCI...)

Société par Actions Simplifiée

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

KAHN

Prénom(s)

Alain

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47.a)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare. Projet de défrichement de 0,7957 ha (dont 0,6222 ha à régulariser)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de défrichement, partiellement réalisé, concerne une surface totale de 7 957 m² (0,7957 ha), dont :

- 1 736 m² (0,1736 ha) se trouvent dans l'emprise autorisée d'une carrière. Le défrichement y est autorisé depuis 2013 (cf Annexes 5 et 6) ;
- 6 222 m² (0,6222 ha) ont été défrichés ou déboisés sans autorisation et sont en attente de régularisation (suites à contrôles de l'ONF et de la DREAL en 2021 et 2022 ; voir Annexe 7). A terme un défrichement total est prévu sur cette surface.

Sur l'emprise défrichée/déboisée sans autorisation, les surfaces sont actuellement réparties ainsi :

- 3 618 m² (0,3618 ha) sont défrichés ;
- 2 604 m² (0,604 ha) sont déboisés et en attente de défrichement.

Nota : Sur les 7 957 m² défrichés (soit environ 0,8 ha), l'ONF relevait 6 000 m² de forêts relevant du régime forestier, et 2 000 m² ne relevant pas du régime forestier (cf annexe 7)

4.2 Objectifs du projet

Suite à l'opération de défrichement, sont prévues une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) puis une plateforme de gestion forestière.

Une demande d'enregistrement a déjà été déposée pour l'ISDI et est conditionnée à l'obtention d'une autorisation de défrichement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet de défrichement concerne une surface totale de 7 957 m², dont :

- 4 824 m² sont défrichés ;
- 3 133 m² sont déboisés.

Le déboisement de l'ensemble des 7 957 m² a eu lieu en février 2021, puis une partie (4 824 m²) a été défrichée en juillet de la même année par apport de remblais.

Sur ces 7 957 m² de surface défrichée / déboisée, 1 736 m² sont situés dans l'emprise d'une carrière avoisinante, pour laquelle une autorisation de défrichement a déjà été obtenue ((Annexes 5 et 6))

La régularisation concerne les 6 222 m² restants.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le déboisement/défrichement a suivi le phasage suivant :

- Février 2021 : Déboisement de 7 957 m² ;
- Juillet 2021 : Défrichement de 4 824 m² (dont 3 618 hors emprise autorisée).

Restent 3 133 m² de surface déboisée à défricher dont 2 604 m² à autoriser.

A la suite du défrichement, le site sera exploité en tant qu'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) puis en tant que plateforme forestière.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une ISDI (déjà déposée auprès de la DREAL)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface concernée par le projet :	7 957 m ² / 0,7957 ha
Surface défrichée à régulariser :	3 618 m ² / 0,3618 ha
Surface déboisée - défrichement à autoriser :	2 604 m ² / 0,2604 ha
Pour info : Surface autorisée au défrichement :	1 736 m ² / 0,1736 ha
Surface totale sollicitée pour le défrichement :	6 222 m ² / 0,6222 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : "La Rochotte" et "Aux Essarts de la Rochotte"

Localité : Hyèvre-Paroisse

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

SCoT du Doubs Central (en vigueur depuis 2016, en révision)
Règlement national d'urbanisme

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est inclus dans aucune ZNIEFF. Les plus proches sont : ZNIEFF 1 : FALAISES DU FAUTEUIL DE GARGANTUA Distance au plus proche : environ 3,1 km au Sud-Ouest ZNIEFF 2 : MOYENNE VALLEE DU DOUBS Distance au plus proche : environ 2,5 km au Sud-Ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est inclus dans aucune zone couverte par un Arrêté de Protection du Biotope. La plus proche est celle des Corniches Calcaires Du Département Du Doubs (3,3 km au Sud-Ouest environ)
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de parcs et de réserves dans un rayon de 5 km autour du site

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat dans le département du Doubs - 3e échéance 2018-2023 (arrêté le 24 juillet 2019 par Arrêté Préfectoral n°25-2019-07-24-005). Le site est à plus de 1 km des infrastructures concernées et hors des zones exposées qui y sont définies.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est la fontaine-lavoir de Hyèvre-Paroisse, située à environ 2,6 km au Sud-Ouest de la zone. Il n'y a ni bien classé au patrimoine mondial ou de site patrimonial remarquable dans un rayon de 5 km autour du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inclus au sein d'une zone humide délimitée. Le milieu humide le plus proche est localisé à 730 m au Sud-Ouest du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Doubs Central (approuvé). Le site est hors des zones de prescription
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Doubs Central (approuvé). Le site est hors des zones de prescription
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sol pollué n'est référencé au droit ou aux abords du site. Le plus proche est une décharge située sur la commune de l'Hôpital-Saint-Lieffroy, à environ 1 km au Nord.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est en dehors de toute zone de protection de captage d'alimentation eau potable. Le périmètre éloigné du captage "Champs d'Aveney" à Branne est distant de 850 m (à l'Est). Un traçage réalisé le 1er février 2008 à proximité de la carrière voisine montre une circulation souterraine dirigée vers la Source Bleue de Hyèvre-Paroisse, non captée.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à environ 2,7 km au Sud-Ouest du projet (Fauteuil de Gargantua à Hyèvre-Paroisse). Le site du projet n'y est pas visible.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est hors de toute zone Natura 2000. - Directive Oiseaux : "Moyenne vallée du Doubs" (Identifiant FR4312010, à 2,6 km au Sud-Sud-Ouest au plus proche) ; - Directive Habitats "Moyenne vallée du Doubs" (Identifiant FR4301294, à 2,6 km au Sud-Sud-Ouest au plus proche).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site classé à moins de 5 km du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise est faible et déjà entièrement déboisée. Elle se situe à l'écart des grands corridors de déplacement de la faune.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucune incidence directe (localisation hors emprise), ni indirecte (faible surface du projet, présence d'habitats similaires largement représentés aux abords) sur les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement concerne une surface totale de 7 957 m ² , dont : - 4 824 m ² sont défrichés ; - 3 133 m ² sont déboisés. 1 736 m ² sont déjà autorisés au titre de l'exploitation d'une carrière voisine.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est dans une zone à risque modéré de retrait-gonflement d'argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain étant déjà déboisé, les arbres ont déjà été évacués. Il n'y aura pas de trafic supplémentaire lié au projet.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De façon temporaire en phase de défrichage de la surface restante.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mesures de bruit dans l'environnement ont été réalisées pour la carrière voisine. Les mesures de la dernière campagne (décembre 2022) étaient conformes à la réglementation.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activité de la carrière voisine
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone boisée sera remplacée par une ISDI, puis par une plateforme de gestion forestière suite à la fin des mises en stockage définitif. A terme, les terrains hors emprise carrière comportera des aménagements pour exploitation sylvicole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé à côté d'une carrière existante, équipée d'une installation de concassage.

Les surfaces défrichées sont faibles au regard de ce qui a déjà été autorisé dans le cadre de l'exploitation de la carrière voisine.

Les incidences potentielles cumulées sur la faune, la flore et les habitats ne seront pas significatifs dans le contexte forestier local (la commune de Hyèvre-Paroisse présentait 549 ha de forêts en 2010, soit 63% du territoire communal).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des boisements ont été et seront conservés autour de l'emprise du projet.

Les arbres ayant déjà été coupés en février 2021 (donc en dehors des période de reproduction de la faune), il n'y a pas de précautions supplémentaires à considérer.

Rappelons enfin que la surface du projet est restreinte.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de sa faible empreinte et de ses caractéristiques actuelles (le site est déjà déboisé), le projet n'aura pas d'incidences significatives sur l'environnement.

De plus, le site retrouvera à terme un usage sylvicole avec la réalisation d'une plateforme forestière

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Plan cadastral au 1 : 2 000 <input checked="" type="checkbox"/>
2	ARRÊTE n° 2010-2611-04864 - Autorisation de défrichement de la carrière <input checked="" type="checkbox"/>
3	Procès-verbal de constatation du 14 avril 2022 <input checked="" type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom KAHN

Prénom Alain

Qualité du signataire Chief d'Agence SOGEA RA - Agence Franche Comté

À Autechaux

Fait le 25/10/2023



Signature du (des) demandeur(s)

SOGEA RHONE ALPES
Agence SOGEA FRANCHE COMTE
ZA la Craye - Zone Europlys II
13 Rue des Pins
25110 AUTECHAUX
Tél. : 03.81.84.09.55
SIRET 344 352 448 00569

